



Caution pour achat magasin

Par **Monouche**, le 11/01/2022 à 05:33

Bonjour,

Ma fille est caution pour un emprunt fait par son époux pour achat de magasin. Depuis, le magasin est fermé et séparation des époux. Elle se retrouve avec 3 enfants à charge et une saisie de tout ses comptes. Impossible de payer loyer et tout ce qui découle des dépenses de la famille : chauffage, cantine, assurances et dépenses quotidiennes. Quel recours a-t-elle ? Je précise qu'elle est gérante d'une petite auto-école.

Merci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le 11/01/2022 à 08:22

Bonjour,

Qu'elle fasse une procédure de surendettement auprès de la Banque de France. Voir un avocat, dans le cadre, de l'aide juridictionnelle (greffe de son tribunal).

Par **youris**, le 11/01/2022 à 18:28

bonjour,

en acceptant d'être caution de son époux, votre fille devait savoir qu'elle s'engageait à payer les dettes de son mari.

il existe des moyens de défense pour la caution, voir ce lien :

cautionnement-54-moyens-de-defense-et-de-recours-de-la-caution.html

salutations